



Suppression d'un des noms de famille

Par **TATIENICOLETTE**, le **23/11/2016** à **19:19**

Bonjour, merci de m'accepter sur le forum.

Nous sommes dans une situation très difficile, notre nièce ayant été assassiné en mars dernier, son compagnon étant l'agresseur, ce dernier vient de se suicider dans sa cellule. Leur fils de 2 ans est depuis en pouponnière et le Juge familiales doit trouver une famille d'accueil.

Ma question est la suivante : est-il possible de faire supprimer le nom du père, le petit a sur l'acte de naissance le nom du père puis celui de la mère ?

Merci pour votre réponse.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **23/11/2016** à **19:27**

Bonjour,
Dans un tel cas, je pense que les juges peuvent accepter, passer par un avocat.

Par **TATIENICOLETTE**, le **23/11/2016** à **19:53**

Bonsoir Pragma,

Merci pour votre réponse.